

L'Avenir des Marais de l'Ouest

par Michel-Hervé JULIEN

La dénomination « Marais de l'Ouest » s'applique habituellement aux zones humides situées entre Loire et Gironde ; nous lui donnerons ici un sens beaucoup plus large puisque nous l'étendrons à tous les marais et tourbières du Massif Armoricaïn.

Autrefois, l'avenir de ces marais s'identifiait avec leur disparition. Nous avons encore tous en mémoire le drainage du Marais Vernier, financé par le fameux *Plan Marshall*. Aujourd'hui, le voyageur qui franchit le pont de Tancarville et domine cette région qui devait devenir l'« Ukraine Normande », n'y découvre que de maigres pâturages alternant avec de vastes friches. On pourrait citer d'autres exemples, notamment en Vendée, de terres drainées au prix d'efforts considérables et sauf exception jamais mises en culture ou épuisées en quelques années. Ces expériences malheureuses et renouvelées, s'inscrivant dans un contexte agricole pléthorique, rendent encore plus surprenantes les quelques séquelles d'une époque où les programmes d'aménagement régionaux comportaient presque obligatoirement des projets de drainage.

Alors que depuis des années personne ne songe plus à assécher la Brière ou le Lac de Grand-Lieu, le dossier de fermeture de la Baie de l'Aiguillon ou des Marais de la Vilaine, revient périodiquement à l'ordre du jour. Les promoteurs de ces projets très anciens ne mettent plus l'accent, il est vrai, sur le côté directement agricole de l'opération, mais plutôt sur ce qui n'était à l'origine qu'annexes du projet principal : barrages comportant l'édification d'un passage routier, réserves d'eau douce, bassins nautiques, etc...

Ainsi sommes-nous actuellement, face au problème des Marais de l'Ouest, dans une période de transition. D'un côté, en dépit d'une opposition nationale et internationale sans cesse croissante, survivent ces deux projets fabuleux d'assèchement des Marais de la Vilaine et de la Baie de l'Aiguillon. Dans le même sens, le drainage de petits ensembles marécageux (Kerlouan, Le Guilvinec, Ploeven, Plomodiern), en partie financé par un budget départemental, est effectué ou en voie de réalisation.

Par ailleurs, concurremment au programme d'assèchement des grands marais (Vilaine et Aiguillon), existent des projets officiels de création de réserves en ces mêmes lieux. Et la présence simultanée de ces options contradictoires montre déjà combien la notion de mise en valeur des marais est en train d'évoluer. L'incertitude règne encore dans de nombreux cas et ce, malgré l'inscription de la conservation des derniers marais au titre des Directives d'Aménagement du Territoire. Parmi ceux-ci, nous

citerons le Lac de Grand-Lieu, provisoirement préservé par des propriétaires chasseurs, le marais de Plouray et l'Etier de Noyal, les marais et vasières du Cotentin.

Mais il est réconfortant de voir s'amorcer un début d'aménagement rationnel touristique, scientifique, cynégétique, plein de promesses pour le devenir des grandes zones humides armoricaines et l'expansion régionale. C'est ainsi que le principe de la création du Parc Naturel de la Brière vient encore d'être réaffirmé lors de l'Assemblée Générale du Comité des Pays de Loire, le 11 Janvier 1963, sur proposition de M. le Député-Maire de Nantes.

La Brière, dont l'étude scientifique a été entreprise par M^{me} BAUDOIN-BODIN, Conservateur du Muséum de Nantes, a fait l'objet, par nos soins, d'une proposition d'aménagement touristique dans le cadre de la « Zone Spéciale d'Action Rurale ». Inscrite au titre de Parc Naturel dans les Directives d'Aménagement « Tourisme et Protection de la Nature » (Juillet 1962), elle est en outre l'objet en plusieurs points d'un plan d'urbanisme. Enfin, une grande compagnie pétrolière projette de financer sous le contrôle de l'Urbanisme et des Sites la rénovation dans le style traditionnel des villages les plus typiques et de subventionner diverses réalisations de caractère touristique. Région pittoresque, mystérieuse, restée hors du temps, la Brière a toujours figuré dans les sites les plus appréciés de la péninsule armoricaine, mais son succès tient aussi à son emplacement privilégié aux portes de Saint-Nazaire, de Guérande et des stations balnéaires de La Baule, du Croisic, etc..., succès qui ne pourra que s'intensifier lors de la construction du pont sur l'estuaire de la Loire. L'aménagement touristique comportera l'établissement d'un musée de plein air (prolongement du petit musée actuel) établi dans un groupe de chaumières basses et typiques ; ce musée comprendra différentes sections : art et traditions populaires de la Brière, histoire de la tourbe, intérêt des marais dans la connaissance de la paléontologie, de la préhistoire et aux points de vue floristique, faunistique, cynégétique, etc... Création d'hôtels discrets, véritables « relais de nature » et de repos de plus en plus appréciés des citadins victimes de la vie trépidante des grandes cités modernes. Organisation de circuits, d'excursions en bateau, réorganisation de la chasse et de la pêche. Le tout, évidemment, sous le contrôle du comité de gestion du parc dont tous les soins iraient également à la mise en réserve et au gardiennage des zones les plus remarquables pour la faune et la flore (réserves scientifiques et cynégétiques), et à l'instauration d'un laboratoire d'écologie hydrobiologique dépendant des établissements d'enseignement supérieur de Nantes (Muséum d'Histoire Naturelle et Faculté des Sciences).

Les Marais de la Vilaine ne sont sans doute pas appelés à un avenir touristique aussi caractérisé, mais leur intérêt scientifique est capital (voir l'étude de F. Roux, « Penn ar Bed », 28, 1962, I, pp. 153-158). Notre Société, consciente d'une part de l'incomparable valeur de ce dernier lambeau de terre vierge et de la dispendieuse impasse économique où conduirait la réalisation des projets de drainage, n'a pas ménagé depuis 1959 ses efforts pour en réclamer auprès des autorités régionales l'abandon définitif. Depuis l'inscription de ces marais sur la liste de l'U.I.C.N. (voir l'article de Chr. JOUANIN dans ce numéro), les organismes nationaux et internationaux se sont saisis à leur tour de l'affaire. Il est permis d'espérer que l'étude du projet sera reprise à la base.

Il est en effet impensable que 3 milliards de crédits soient réellement affectés à cette opération, alors que la Marine



Le Courlis cendré (*Numenius arquata*) fréquente nos côtes et estuaires toute l'année et se reproduit dans les landes et les tourbières. Son plumage roussâtre lui permet de se confondre avec le biotope et c'est souvent son cri sonore et flûté qui indique sa présence.

(Photo Merlet, Cliché « Le Courrier de la Nature »)

Marchande et l'Office des Pêches sont très réservés à l'égard d'un projet sur lequel le Laboratoire Central d'Hydraulique de Maisons-Alfort ne s'est pas encore prononcé, pas plus que la Commission Nautique et auquel biologistes, urbanistes, économistes et conservateurs de la nature n'ont pas été associés.

Nous terminerons par un bref rappel de l'affaire de la Baie de l'Aiguillon, haut lieu de l'avifaune migratrice. Ces immenses vasières (1.800 ha) qui, jusqu'à présent, étaient tout entières laissées à des myriades de limicoles hivernants et de passage, seraient, elles aussi, converties au prix de dépenses colossales en polders, de ces polders dont même les Hollandais ne veulent plus.

A l'instar de nos voisins anglais, allemands, néerlandais, belges, espagnols, qui ont réservé aux limicoles migrateurs des escales analogues en qualité, la France, par où transite la majeure partie de ces oiseaux, se doit de sauvegarder la Baie de l'Aiguillon. C'est une œuvre d'intérêt international.

Là encore une richesse irremplaçable disparaîtrait pour faire place à une chimère. Coûteuse chimère d'ailleurs, car construire sur une très épaisse couche de vase c'est aller au-devant de difficultés gigantesques accompagnées inévitablement d'un dépassement de crédit. Laissons donc les processus sédimentaires se dérouler naturellement, nous éviterons ainsi une catastrophe biologique dont les oiseaux ne seraient pas les seules victimes. Quelles seraient les conséquences de la fermeture de la baie sur les courants et l'envasement du Pertuis Breton, porte océane de La Rochelle et de La Pallice, et sur le centre myticole réputé du Charron ?

Le temps est venu pour les ingénieurs de travailler en étroite liaison avec les biologistes. La chose est depuis longtemps courante aux U.S.A. et dans les autres pays de l'Europe occidentale. En France, les premiers signes d'un désir de collaboration — que nous avons toujours sollicitée — apparaissent chez ceux que nous ne voulons déjà plus considérer comme des adversaires. Nous demandons à être consultés lors des avants-projets de tous les grands programmes régionaux, notamment d'hydraulique agricole. En revanche, la restauration et l'aménagement rationnel des zones humides nécessitent parfois de gros travaux et les protecteurs de la nature ont eux aussi besoin de l'aide des techniciens pour réaliser leur œuvre. Souhaitons donc qu'une telle collaboration s'affermisse et s'inscrive désormais dans une politique harmonieuse d'aménagement du territoire.